

The CFDT Post

CSE TER N°9 Nouvelle Aquitaine



SOMMAIRE

POINTS CLÉS DE LA
DÉCLARATION LIMINAIRE
CFDT CHEMINOTS
NOUVELLE AQUITAINE

NOMINATION D'UN
MÉDECIN DU TRAVAIL À
SAINTES

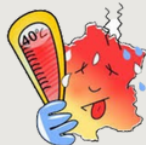


DÉSIGNATION D'UN
RÉFÉRENT HANDICAP



HASTUS: DÉPLOIEMENT
DU MODULE SÉDENTAIRE

FORTES CHALEURS



S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !



La CFDT cheminots établit un parallèle entre la structure nationale de la SNCF (Groupe/SA) et son organisation régionale (Direction TER/DTL), constatant que, tout comme les SA, les DTL agissent avec une autonomie excessive. Ce manque de coordination se traduit par des décisions régionales très disparates, une gestion du personnel hétérogène.

La CFDT Cheminots NA exige que la BU TER NA établisse un "cap commun" et harmonise ses décisions. La CFDT cheminots souligne l'urgence d'avoir un capitaine à bord du navire afin de garantir une direction unifiée.

VOS ELUS

Cédric **BOURIGAULT**

06.51.26.50.98

Pascal **GALICHET**

06.49.11.72.41

Isabelle **GILLE**

06.81.85.05.84

Représentante syndicale:

Anouck **RAINON**

06.22.82.28.66

S'engager pour chacun, agir pour tous!

Points clés de la déclaration liminaire CFDT Cheminots Nouvelle Aquitaine

Lors de cette déclaration, la CFDT Cheminots a insisté sur les points clés suivants de notre actualité:

- **Appel à la mobilisation** : La CFDT Cheminots, aux côtés d'autres syndicats, appelle à une grève massive **le jeudi 2 octobre** pour protester contre la politique du gouvernement qui privilégie "les plus riches au détriment des travailleurs".
- **Les Revendications principales** de la CFDT Cheminots:
 - **Partage des richesses, justice sociale et fiscale**, et réponse à l'urgence écologique.
 - Retour sur les **contre-réformes des retraites**.
 - **Défense du service public ferroviaire**, des emplois et des conditions de travail.
 - **Fin de la filialisation**, du morcellement et de l'isolement au sein de l'entreprise.
 - **Maintien de l'unité sociale et des droits collectifs**.
 - **Relance durable du fret public**.
 - Loi de programmation pluriannuelle des infrastructures ferroviaires.
 - **Augmentation générale des salaires et des primes**.
 - Budget révisé pour l'emploi, la **réhumanisation des gares** et des trains, la ré-internalisation des charges de travail et l'embauche prioritaire.
 - Mesures pour renforcer la **sécurité ferroviaire** et celle des personnels.
- **Nomination de Jean Castex** à la SNCF : La CFDT Cheminots prend acte de cette proposition et exige qu'elle s'accompagne d'une feuille de route claire pour l'avenir du ferroviaire français avec :

-> Augmentation significative du financement du réseau.

-> Mise en place d'un cadre social de haut niveau face à l'ouverture à la concurrence des TER.

- **Médecine du travail** : La CFDT Cheminots est vigilante concernant les moyens mis à disposition pour le suivi médical des agents, suite à l'arrivée d'un nouveau médecin pour un grand nombre d'agents.
- **Ouverture à la concurrence** : La CFDT Cheminots s'oppose à l'ouverture à la concurrence des lignes ferroviaires en Nouvelle-Aquitaine et demande des garanties sociales et salariales maximales, ainsi qu'une transparence maximale sur les informations transmises aux agents.
- **Schéma de distribution** et outils numériques : La CFDT Cheminots dénonce un nouveau schéma de distribution qui entraîne une réduction drastique des horaires et des suppressions de postes ou mutations forcées, insistant sur le fait que la modernisation ne doit pas se faire au détriment de l'humain et du service public.
- **Présence humaine en gare et diversité des services** : La CFDT insiste sur l'importance du contact humain en gare et demande une offre de services complète et adaptée.
- **Coordination régionale** : La CFDT Cheminots critique le manque de coordination et l'autonomie excessive des entités régionales de la SNCF, exigeant un "cap commun" et des décisions harmonisées sous l'égide d'un directeur régional.

Nomination d'un médecin du travail à Saintes



Le Dr Amélie BOISSIER DESCOMBES, médecin Junior, a terminé son stage le 30 avril 2024 sur le site de Saintes.

Le Dr Marie-José DUROT, médecin du travail, a été retenue par la Direction des Services médicaux pour la remplacer.

La CFDT cheminots tient à souligner l'importance cruciale de la médecine du travail pour la protection de la santé physique et mentale de tous les cheminots. Il est impératif qu'aucun cheminot ne soit laissé sans couverture médicale. Le Dr Durot assurera le suivi de 715 agents alors qu'elle est en temps partiel. La CFDT cheminots restera vigilante quant aux moyens mise à disposition pour garantir un suivi de qualité et des délais des RDV raisonnables pour tous les agents concernés.

CGT et handicap: L'art de nommer sans s'engager!



La CFDT Cheminots se félicite de la signature du **10ème accord collectif pour l'emploi des salariés en situation de handicap**, couvrant la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2028. La progression du taux d'emploi et l'augmentation du nombre de bénéficiaires de RQTH sont des signes positifs. Nous soulignons l'importance des nouvelles mesures et les mesures reconduites, telles que les journées d'absences exceptionnelles pour la RQTH et les soins, le suivi spécifique des salariés handicapés en cas de réorganisation et la désignation d'un

réfèrent "handicap" au sein du CSE.

La CFDT insiste sur l'application concrète de ces mesures et la **nécessité d'un accompagnement personnalisé** pour chaque agent. La prise en compte des situations particulières des travailleurs handicapés, la lutte contre la discrimination et l'adaptation des postes/sites sont des engagements que nous suivrons de près. Nous encourageons les cheminots à se rapprocher du médecin du travail, du pôle RH ou du Correspondant Handicap et Emploi pour bénéficier des dispositifs existants.

Cet accord inclus comme précédemment cité un réfèrent Handicap au sein des élus du CSE. Cette mise en place résulte de la signature de cet accord grâce auquel les agents déjà RQTH et ceux malheureusement appelés à le devenir, ont obtenu de nouveaux droits.

La CFDT Cheminots signataire de cet accord, tout comme l'UNSA et SUD Rail seront donc parties prenantes du suivi de l'accord contrairement à la **CGT qui n'est pas signataire**. Une interrogation se pose sur le choix du réfèrent « Handicap ». En effet, la CGT désigne une élue CGT unilatéralement alors même qu'elle ne participera pas à l'instance de suivi. De plus, il y a une nécessité de pluralisme dans les différentes nominations au sein du CSE TER NA comme cela a toujours été fait.

Pour la CFDT Cheminots, ce choix est incompréhensible !

HASTUS - Déploiement du module agents sédentaires



Ce déploiement a pour but d'harmoniser, de simplifier et d'intégrer toutes les dimensions du plan de transport. Hastus remplacera IDAP, un outil en fin de vie qui sera mis hors service en 2026. IDAP présente des limitations techniques et ne répond plus aux besoins de la production. Hastus propose une couverture fonctionnelle équivalente, des aides à la décision, de l'automatisation (ex : attribution automatique du repos, calcul des éléments de rémunération variables) et des règles de configuration (conformité RH, vérification des

compétences).

Le projet comporte des phases de formation, d'accompagnement/appropriation, de « Marche En Double » (MED) et de basculement. La phase MED dure 3 mois, ce qui permet aux opérateurs de travailler dans des conditions proches de la production avec Hastus.

Une interface "PALAS" sera destinée à tous les managers non autorisés à utiliser Hastus, offrant une visibilité sur la programmation des équipes et le traitement des demandes d'absence.

De plus, la plateforme "SELSERVICE" va être accessible sur tous les appareils et qui va permettre aux agents de soumettre en toute autonomie les demandes d'absence, de consulter leurs données (compteurs, planning), et de valider les réceptions de commandes.

La DTL LPA a été choisie comme pilote d'expérimentation en raison de la diversité de ses situations commerciales. Le passage d'IDAP au libre-service pour la DTL LPA est prévue pour le 1er novembre 2025. Les autres DTL et le siège effectueront une transition progressive tout au long de l'année 2026.

La CFDT Cheminots Nouvelle Aquitaine émet des points d'attention:

- Elle restera vigilante surtout sur la phase de "Marche En Double" par rapport à la surcharge de travail temporaire pour les CPS.

- **La gestion du changement: L'accompagnement et la communication continue sont essentiels pour minimiser la frustration des utilisateurs.**
- **La dépendance vis-à-vis de l'équipe projet régionale: Le succès repose fortement sur la disponibilité et la compétence pour l'accompagnement et le support post-bascule, jusqu'au décommissionnement d'IDAP en juillet 2026.**

Fortes chaleurs



Les élus demandent un bilan "fortes chaleurs 2025", journées, actions menées, droits de retraits éventuels, suites données, prévention, budget alloué, modifications matériel, REX 2025, perspectives 2026.

-> Réponse de la direction: Un bilan de la saison chaude est en cours de construction. Concernant les perspectives 2026, conformément à l'engagement pris lors de la table ronde sur les fortes chaleurs du 17 juillet dernier, les mesures seront proposées avant l'été.

La CFDT Cheminots attend ce bilan avec impatience car il y a beaucoup à dire. La CFDT Cheminots se désole des disparités entre chaque DTL. Malheureusement, tous les agents n'ont pas été logé à la même enseigne malgré qu'ils appartiennent TOUS à la BU TER Nouvelle Aquitaine.



Prochain CSE TER Nouvelle Aquitaine:

Mardi 21 octobre 2025



Cfdt: FGTE
CHEMINOTS
NOUVELLE-AQUITAINE

cfdt.cheminotsapc@gmail.com

